



Auto-école de la Gare 79

La voie de la réussite



Permis B



Le permis B permet de conduire des véhicules ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) maximum de 3,5 tonnes et comportant, autre le siège du conducteur, 8 places assises au maximum (9 places).

Condition pour la formation :

Avoir 17 ans minimum pour s'inscrire et 18 ans pour passer l'examen du permis de conduire.

Déroulement de la formation :

La formation a pour but de former des conducteurs responsables, prudents et sûrs.

> Évaluation de départ :

Cette formalité est obligatoire. Elle a pour but d'évaluer vos compétences, vos connaissances et vos expériences diverses. Elle s'effectue sur la route dans le véhicule durant environ une heure. Un formulaire papier guide le formateur et suite à votre accord, un volume d'heures PRÉVISIONNEL vous est proposé. Un contrat est alors établi entre vous et l'auto-école.

> Formation théorique :

Destinée à préparer le candidat à l'épreuve théorique général (ETG le code).

- Cours théoriques dispensés par un enseignant diplômé.
- Cours collectifs par thème.
- Tests en ligne.

plus de détail sur la page "code"

> Formation pratique :

Destinée à :

- > préparer le candidat à passer l'examen du permis de conduire,
- > et surtout savoir faire face aux dangers de la route.

La durée de votre formation (20h minimum) varie en fonction du volume d'heure prévisionnel proposée lors de l'évaluation de départ. Celle-ci peut évoluer en fonction de l'acquisition des objectifs du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

